



Le 2 novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

PRISONS

M. McKee
L'hon. M. Hogan
M. McKee
L'hon. M. Hogan
M. McKee
M. McKee
L'hon. M. Hogan

SANTÉ MENTALE

M. McKee
L'hon. M. Hogan
M. McKee
L'hon. M. Hogan

IMPÔT SUR LE REVENU

M. Legacy
L'hon. M. Steeves
M. Legacy
L'hon. M. Steeves
M. Legacy
L'hon. M. Steeves

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOYERS

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

ÉVALUATIONS

M. Guitard

L'hon. M^{me} Green

IMPÔT SUR LE REVENU

M. Coon

L'hon. M. Steeves

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

ÉVALUATIONS

M. Guitard

L'hon. M^{me} Green

M. Guitard

L'hon. M^{me} Green

Questions orales

[Traduction]

PRISONS

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement actuel continue de cultiver le secret. Nous avons appris plus tôt cette semaine que des observations contenues dans le discours du trône au sujet de la sécurité publique étaient fondées sur des données empiriques. Dans le discours il est indiqué : « Les infractions contre les biens sont à la hausse, alors que les malfaiteurs volent leurs voisins pour se procurer de la drogue », mais le gouvernement n'a pu fournir aucune donnée. Il a parlé de son tableau de bord sur la criminalité, lequel n'est pas à jour. Les parlementaires du côté du gouvernement ont maintenant du mal à expliquer leur décision concernant le projet de construction d'une prison de 32 millions de dollars à Fredericton. Des rapports indiquent que les données étaient en fait inexactes. Les renseignements qui ont été fournis sur le surpeuplement carcéral se sont révélés inexacts. Était-ce délibéré, ou s'agissait-il simplement de données périmées? Le ministre de la Sécurité publique pourrait-il nous dire et nous expliquer ce qui justifie la construction de la prison de 32 millions de dollars?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Je ne sais pas si les gens de la circonscription du député lui parlent. Les gens de ma circonscription m'ont parlé lors de mes déplacements en tant que ministre de la Sécurité publique. Bien que cela puisse être anecdotique, ils m'ont tous dit à quel point la criminalité avait augmenté dans leur collectivité. De plus, Moncton n'est pas à l'abri de la criminalité. Lorsque j'examine la situation, relativement au dernier rapport... Je pense que, selon le classement établi dernièrement, Moncton a le troisième taux de criminalité au pays. J'ai donc un peu de mal à comprendre une question qui met en cause la hausse du taux de criminalité dans notre province — les crimes liés à la drogue.

Vous savez, nous parlons de certains des enjeux et de certains des faits. Le député d'en face devrait s'adresser à la mairesse de Moncton, Monsieur le président. C'est elle qui m'a dit que les gens de sa ville ne se sentaient pas en sécurité chez eux. Alors, au lieu de chercher à faire beaucoup de bruit pour rien, le député d'en face devrait demander aux gens ce qu'ils ressentent. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, j'aimerais avoir l'avis du ministre de la Sécurité publique sur le sujet. Je suppose qu'il cherche encore à se mettre au courant et que l'ancien ministre répondra aux questions.

Le gouvernement fonde ses décisions sur l'émotion — l'émotion et les données empiriques. Ce n'est pas une façon de procéder en matière de politique publique. Bon, selon des rapports, une demande d'accès à l'information a été faite pour obtenir des renseignements qui justifient la construction de la nouvelle prison, mais ces renseignements n'ont pas été

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fournis. Pourquoi les renseignements ne sont-ils pas divulgués? Qu'est-ce que le gouvernement veut cacher? Apparemment, les données empiriques ont maintenant plus de poids que les données réelles. Monsieur le président, pourquoi le gouvernement a-t-il peur de communiquer les renseignements concernant la décision sur la nouvelle prison? Pourquoi le ministre ne divulgue-t-il pas publiquement les renseignements?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci encore au député d'en face de la question. Je ne crois pas que le gouvernement cache quoi que ce soit. Je pense que, lorsque la décision de construire une nouvelle prison dans la région de Fredericton a été annoncée, le Comité permanent des comptes publics a eu de nombreuses occasions de poser des questions. Je suis assez certain que les parlementaires ont posé des questions à ce moment-là. Peut-être ne se souviennent-ils pas des réponses qui leur ont été données lorsqu'ils ont posé des questions.

Il y a des prisons vieillissantes dans notre province, et nous devons nous pencher sur les infrastructures carcérales. Toutes sortes de défis se posent lorsqu'il s'agit de loger notre population carcérale au Nouveau-Brunswick. Alors, les propos selon lesquels nous chercherions à dissimuler quelque chose sont tout simplement inexacts. En plus, je reviens au sujet. Si vous parlez aux gens de votre circonscription comme je le fais dans la mienne, s'ils vous parlent et si vous écoutez leur avis, il ne devrait alors y avoir aucun doute dans votre esprit sur la raison pour laquelle nous devons construire une nouvelle prison. La raison, c'est que, malheureusement, la criminalité est en hausse. Pour diverses raisons, beaucoup de gens ne signalent pas les crimes. Nous travaillons à...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, il est très important que le gouvernement fournisse les renseignements au public, car ceux qu'il a fournis pour justifier la construction de la nouvelle prison se sont révélés faux. Les prisons ne sont pas surpeuplées. En fait, le gouvernement actuel est un gouvernement du passé. C'est un gouvernement conservateur des années 1980 qui a un programme de répression de la criminalité et de maintien de l'ordre que nous avons déjà vu et qui ne fonctionne pas.

Le gouvernement affirme que les crimes qui nécessitent une incarcération augmentent. Si tel est le cas, c'est peut-être en raison de l'inaction du gouvernement sur les causes profondes de la criminalité. Que fait le gouvernement pour lutter contre la pauvreté et la toxicomanie, pour favoriser la santé mentale et pour remédier au manque de soutien dans ces domaines? Il s'agirait peut-être de bonnes façons de consacrer des fonds à la réduction de la criminalité au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement pourrait établir un peu partout dans la province des tribunaux de la santé mentale, comme je le demande depuis quatre ans maintenant.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Le dossier est sur le bureau du ministre. Pourquoi le ministre n'établit-il pas des tribunaux de la santé mentale dès maintenant? Au lieu de dépenser de l'argent aux fins d'application de la loi, les parlementaires du côté du gouvernement peuvent-ils nous dire sur quels aspects ils concentrent leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la criminalité?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Voilà une question assez chargée. Je ne sais pas à combien de ministères elle s'adresse, mais je vais y répondre.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons fermement au maintien de l'ordre. Contrairement aux collègues fédéraux des gens de l'opposition, nous ne croyons pas qu'il faille retirer dans notre pays les armes à feu aux gens qui respectent la loi et ne commettent aucun crime avec leurs armes. Nous ne pensons pas non plus que nous devrions utiliser les ressources limitées de la GRC, laquelle a un problème de ressources de l'ordre de 20 % à 30 %, pour récupérer ces armes. La dernière chose que j'ai entendue, c'est que le gouvernement fédéral avait l'intention d'utiliser l'unité fédérale de lutte contre le crime organisé pour récupérer ces armes. Alors, que veut-il?

[Original]

SANTÉ MENTALE

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, ici, nous parlons de plusieurs ministères. En effet, il y a plusieurs ministères qui s'occupent de la sécurité publique. C'est pourquoi, pour répondre aux problèmes de santé mentale, surtout chez les jeunes, la Prestation des services intégrés a été mise sur pied au sein des écoles. Il s'agit d'une approche multidisciplinaire visant à réunir tous les ministères chargés d'offrir un service aux jeunes. Or, nous avons malheureusement appris que, à partir du 1^{er} janvier, cette unité n'offrira plus de services dans le système d'éducation francophone. Le ministre peut-il indiquer si une décision a été prise d'éliminer le programme Prestation des services intégrés dans les écoles francophones?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je remercie le député d'en face pour sa question ; c'est une bonne question. C'est la première fois que j'entends parler de cela. Je vais prendre cette question en délibéré et je vais demander de l'information au ministère sur la situation. Je sais que ce programme fonctionne bien. C'est important dans notre province et c'est important pour nos jeunes. Nous devons maintenir ce programme qui a un historique de succès, du côté anglophone, sans aucun doute.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je ne sais pas comment cela peut se passer du côté francophone. Je vais donc me renseigner et je vous rapporterai la réponse. Si ce que rapporte le député est vrai, je demanderai la raison et ce que nous pouvons faire pour changer et pour améliorer les services qui sont vraiment essentiels pour nos jeunes et pour leur santé mentale. Nous nous préoccupons toujours de la santé mentale, de la sécurité et du bien-être de nos jeunes. Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : En effet, Monsieur le président, ces services ont joué un rôle crucial dans la réduction du nombre de jeunes qui, autrement, pourraient être placés dans un établissement de détention. Comme nous le savons, le gouvernement aime dépenser pour les établissements de détention. Toutefois, ces jeunes sont aussi hébergés dans des foyers. Ainsi, on leur donne une chance de se rétablir et d'aller gagner leur vie.

Monsieur le président, le défenseur des enfants et des jeunes a récemment publié un rapport qui recommande d'améliorer le programme Prestation des services intégrés. C'est donc très inquiétant d'entendre cette nouvelle. Nous avons appris de certaines sources que ce programme ne sera plus offert dans les écoles francophones. J'espère que le ministre reviendra pour nous donner plus d'information à ce sujet.

Je veux aussi savoir ceci : Depuis la publication du rapport du défenseur des enfants et des jeunes, le ministre s'est-il bien entretenu avec lui pour discuter de son rapport et indiquer comment améliorer le programme dans toute la province?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie aussi le chef de l'opposition officielle pour sa question. Je suis tout à fait d'accord qu'il faut examiner ce qu'a dit le défenseur des enfants et des jeunes. Je sais une chose : Quand il y a des problèmes dans la salle de classe et qu'on prend des décisions pour aider les jeunes, il faut avoir un plan pour accompagner ces mesures.

La suspension d'élèves n'est pas un plan. Il s'agit d'une courte période pendant laquelle on enlève un élève de la salle de classe. Il faut créer un plan pour s'attaquer à ces problèmes. Pour ce qui est des élèves à besoins spéciaux, il faut toujours avoir un plan pour les aider. On veut leur enseigner, mais il faut aussi garder un bon comportement dans la salle de classe. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

IMPÔT SUR LE REVENU

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, le gouvernement a présenté hier un nouveau projet de loi visant à réduire les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick. À la Chambre, nous avons pour coutume de dire que nous sommes impatients de voir le tout en détail et plus en profondeur, car le diable est

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

dans les détails. Nous sommes impatients de voir les détails et de discuter plus longuement du projet de loi. Or, le gouvernement a ensuite publié les vrais chiffres — soit les détails de ce qui est proposé dans le projet de loi —, et j'ai été consterné. J'ai été consterné de voir que certaines personnes à revenu élevé profiteraient d'une réduction qui serait plus du double de celle qui serait accordée aux personnes à plus faible revenu — c'est-à-dire une réduction de 1,84 % pour la quatrième tranche d'imposition par rapport à 8,82 % pour la deuxième.

Le gouvernement sort de son chapeau une telle mesure à un moment où, selon moi, il ne peut pas être plus insensible aux défis des gens qui éprouvent le plus de difficultés au sein de notre société. Le ministre peut-il éventuellement nous indiquer ce qui justifie précisément une telle ventilation au titre de l'allègement fiscal et pourquoi les allègements favorisent si fortement les plus fortunés?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de sa question. Nous aimons parler des impôts parce que nous les avons réduits. Nous avons baissé l'impôt sur le revenu des particuliers pour les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous aimons en parler.

De façon plus précise, pour seulement résumer un peu pour les gens qui écoutent, la deuxième tranche de revenu imposable passera de 14,82 % à 14 %. La troisième tranche passera de 16,52 % à 16 %. La quatrième tranche de revenu sera éliminée et passera au même taux que la troisième tranche, c'est-à-dire 16 %.

Il est vrai que, plus une personne a des revenus élevés, plus elle profitera des réductions d'impôt. Toutefois, savez-vous quoi? Plus les revenus sont élevés, plus il faut payer d'impôts. Je ne sais pas, mais c'est simplement une sorte de coïncidence que, plus les revenus sont élevés, plus il faut payer d'impôts. Mon père avait pour habitude de dire : J'aime payer des impôts, car, plus j'en paie, plus je gagne de revenus. Cela est vrai pour tout le monde au Nouveau-Brunswick. En fin de compte, il y a...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Vous aurez plus de temps pour finir votre diatribe.

Monsieur le président, bien que nous ayons reçu hier et de nouveau aujourd'hui des renseignements plus précis quant aux taux, les renseignements qui ont circulé quant aux avantages sont restés très flous. Le ministre dit que les personnes ordinaires du Nouveau-Brunswick bénéficieront d'une réduction d'environ 310 \$. Peut-il donner plus de précisions? Quelle est la réduction moyenne pour la deuxième tranche? Quelle est la réduction moyenne pour la troisième tranche? Quelle est la réduction moyenne pour la quatrième tranche? Quelle est la réduction moyenne pour les personnes dont la tranche

Questions orales

d'imposition est la plus élevée? Mettons les renseignements en question sur le tapis, après quoi nous pourrions avoir une véritable discussion sur le projet de loi. Le ministre nous fournirait-il les renseignements, les données?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, je sais que les membres du Parti libéral n'ont aucune idée de ce qu'une réduction d'impôt veut dire. Il est difficile pour eux de comprendre, car cela ne correspond pas à leur façon de faire. Leur façon de faire consiste à imposer et à dépenser — soit l'imposition et les dépenses. Tous les impôts et taxes leur plaisent. Il s'agit ici de réduire les impôts. Il s'agit de favoriser une société et une culture axées sur la réduction d'impôts. Il s'agit d'attirer des gens de loin.

Qu'avons-nous atteint jeudi dernier — une population de 819 000 personnes? Selon Statistique Canada, le Nouveau-Brunswick compte une population de 819 000 personnes. Tout à fait, il y a 819 000 habitants au Nouveau-Brunswick. Savez-vous quoi? Le Nouveau-Brunswick attire des gens en raison d'une culture axée sur la réduction d'impôts et l'amélioration des services. Des recettes sont perçues, car davantage de gens s'installent ici. Aucun impôt n'a augmenté ; pourtant, les recettes augmentent. Pourquoi? Nous favorisons une culture qui permet d'attirer des gens pour qu'ils viennent vivre ici, dans la province, et fassent croître notre population. Les services...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Très bien, essayons alors d'obtenir d'autres données. Les gens du gouvernement disent qu'ils tentent d'aider les gens du Nouveau-Brunswick ; dans ce cas, parlons de l'aide dont il s'agit. Si une personne à faible revenu essaie de payer le chauffage, les frais de résidence, le carburant et l'épicerie, elle ne recevra que quelques dollars en guise d'aide. Si une personne à revenu élevé trouve aberrant qu'il soit cher de faire le plein du bateau hors-bord de son chalet ou que sa cave à vin manque de bouteilles, eh bien, elle peut aussi recevoir de l'aide. Je pense qu'il faut garder cette image en tête quand il est question d'aider les gens du Nouveau-Brunswick. Le ministre peut-il nous indiquer combien de personnes recevront des pinottes pour les aider à survivre et combien d'autres recevront un gros chèque à dépenser au pavillon pendant la longue fin de semaine?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, nous ne nous excuserons pas d'aider les gens du Nouveau-Brunswick. Nous ne nous excuserons pas de favoriser un contexte et une société propices à l'installation de gens au Nouveau-Brunswick. Nous ne nous excuserons pas de rembourser la dette et d'améliorer le coût de la vie. Nous ne nous excuserons pas de placer le Nouveau-Brunswick dans la meilleure situation financière qu'il ait connue depuis des décennies peut-être — certainement pas quand un gouvernement libéral était au pouvoir. Nous ne nous excuserons pas de prendre des mesures visant à favoriser l'accès Internet à tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous ne nous excusons pas de faire du Nouveau-Brunswick

Questions orales

un meilleur endroit où vivre. Nous ne nous excusons pas d'augmenter le salaire minimum. Nous ne nous excusons pas d'avoir réduit à zéro les taux d'intérêt sur les prêts étudiants. Nous ne nous excusons pas de prendre des mesures qui sont bénéfiques pour le Nouveau-Brunswick. Contrairement au gouvernement libéral, nous n'avons pas à nous excuser pour quoi que ce soit. Nous faisons ce qu'il faut. Nous faisons le travail. Nous accomplissons le travail.

LOYERS

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, vous avez raison. Nous avons besoin de présenter des excuses aux gens du Nouveau-Brunswick au nom des parlementaires du côté du gouvernement parce que ces derniers ne le feront pas.

Ce n'est un secret pour personne que notre province connaît une crise du logement qui non seulement touche nos régions urbaines, mais se fait aussi sentir petit à petit dans les régions rurales, comme dans ma circonscription. Le manque de logements est stupéfiant, et, si la situation n'est pas maîtrisée, les loyers continueront de grimper et atteindront des niveaux prohibitifs. Je reçois de nombreuses personnes dans mon bureau qui me disent qu'elles ont reçu des avis d'augmentation de loyer entrant en vigueur le 1^{er} janvier et qu'elles sont très, très inquiètes.

La question s'adresse à la ministre responsable du Logement et porte sur le plafond de l'augmentation des loyers. Nous savons que le plafond prend fin le 31 décembre. De nombreuses personnes reçoivent des avis d'augmentation entrant en vigueur le 1^{er} janvier, ce qui est dans moins de deux mois. Les gens s'inquiètent. Voici ce qu'ils veulent savoir : Le gouvernement actuel prolongera-t-il le gel du plafond de l'augmentation des loyers? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Cette question m'a été posée maintes et maintes fois cette semaine, et ma réponse a été chaque fois très cohérente. Nous analysons les données. Nous avons besoin que toutes les personnes qui vous disent qu'elles sont préoccupées par des augmentations considérables de loyer aient l'obligeance de communiquer avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Nous avons besoin des renseignements. Le tribunal peut aider les gens à déterminer si les augmentations de loyer sont raisonnables. Si les augmentations de loyer ne sont pas raisonnables, elles seront rejetées, mais les gens doivent collaborer avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Si des gens de votre circonscription éprouvent des difficultés, veuillez leur dire de communiquer avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Les renseignements nous aideront à prendre une décision au sujet du plafond de l'augmentation des loyers. Merci, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, je veux remercier la ministre pour sa réponse. Cela me rassure de savoir que, au moins, à cet égard, le gouvernement utilise des données. Ce serait plaisant que les données soient utilisées au sein des autres ministères, car, de toute évidence, cela ne semble pas être le cas, selon les réponses que nous recevons à nos autres questions.

Cela dit, ce qui est inquiétant dans la réponse de la ministre, c'est qu'il reste moins de deux mois avant le 1^{er} janvier. Ces gens ont reçu des avis d'augmentation à partir de juillet, et ils ont déjà fait ces appels au cours des derniers mois. Les données sont disponibles. Donc, vraiment, je trouve que cela commence à sonner comme une excuse pour de l'inaction. Il reste moins de deux mois. Ces gens sont stressés, Monsieur le président. À un moment donné, devoir attendre jusqu'à Noël, ce ne sera plus un cadeau. Je demande donc à la ministre d'agir le plus rapidement possible. Peut-elle le faire maintenant? Merci beaucoup.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous comprenons l'urgence de prendre une décision à cet égard. Quand j'ai répondu à la question, comme elle a été posée à maintes reprises cette semaine, j'ai dit que j'étudiais le dossier depuis deux semaines et que j'avais besoin d'un peu plus de temps pour recueillir les renseignements et travailler avec mon équipe afin de prendre une décision au sujet du plafonnement de l'augmentation des loyers. Lorsque le plafond a été adopté, il s'agissait d'un plafonnement temporaire de l'augmentation des loyers — un plafonnement temporaire d'un an — ; nous avons été très, très clairs à ce sujet. La décision de le prolonger est très importante et ne peut pas être précipitée.

Encore une fois, comme je l'ai dit, si les gens à qui vous parlez ont reçu un avis d'augmentation de loyer en juillet, ils devraient déjà avoir reçu une réponse du Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Les gens disposent de 30 jours pour présenter une demande au tribunal. Le délai moyen pour prendre une décision et donner une réponse est de 30 jours ; les personnes concernées devraient donc déjà avoir reçu une réponse et fait un suivi auprès de vous. Toute personne qui reçoit maintenant un avis d'augmentation de loyer doit appeler le tribunal.

[Original]

ÉVALUATIONS

M. Guitard (Restigouche-Chaleur, L) : Monsieur le président, mes questions de ce matin sont pour la ministre de Services Nouveau-Brunswick. Si je ne me trompe pas, aujourd'hui serait la dernière journée pour contester l'évaluation de nos propriétés. Comme moi,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

plusieurs personnes du Nouveau-Brunswick ont été estomaquées lorsqu'elles ont vu leurs évaluations foncières aux fins fiscales.

Certaines régions, notamment la ville de Saint John, n'ont pas été touchées ou bien l'ont été de façon moindre. La ministre pourrait-elle m'expliquer comment fonctionne le système et pourquoi certaines villes ne seraient pas touchées de la même façon que les autres au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Le député d'en face a raison. Aujourd'hui, c'est la dernière journée pour interjeter appel de son évaluation foncière. À titre indicatif pour quiconque regarde le débat ou a communiqué avec vous, aujourd'hui, c'est la dernière journée pour le faire. Les gens peuvent le faire en ligne, par téléphone ou en personne en se rendant à un bureau de Services Nouveau-Brunswick, et d'autres personnes peuvent les aider, au besoin. Je sais que le personnel de mon bureau de circonscription a aidé certaines personnes de notre circonscription à déposer leur appel.

Une évaluation foncière est fondée sur la valeur réelle et exacte d'un bien. Nous connaissons une croissance économique sans précédent au Nouveau-Brunswick, mais cette croissance n'est pas la même partout dans notre province. Moncton et la région de Beauséjour connaissent la plus forte croissance économique, la région de Fredericton occupe le deuxième rang, et Saint John se classe troisième. Voilà qui a une incidence sur la valeur des biens dans ces régions. Ainsi, les évaluations foncières peuvent varier, et les changements peuvent varier entre les diverses municipalités. Merci, Monsieur le président.

IMPÔT SUR LE REVENU

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le premier ministre prévoit réduire les recettes provinciales de 70 millions de dollars en accordant aux personnes financièrement à l'aise et aux riches une réduction de l'impôt sur le revenu. Il s'agit d'un cadeau non capitalisé qui est des plus généreux envers les personnes gagnant entre 143 000 \$ et 162 000 \$ par année, mais qui donne des impressions de grippe-sou aux contribuables dont le revenu se situe dans la première tranche d'imposition. S'il y a 70 millions à dépenser, pourquoi le premier ministre n'utiliserait-il pas l'argent pour ouvrir des centres de soins d'urgence pour les personnes sans médecin de famille afin de les diriger ailleurs que vers les urgences ou pour instaurer un revenu de subsistance de base pour les personnes ayant une incapacité, dont un grand nombre vivent dans une pauvreté extrême? Pourquoi le premier ministre donne-t-il 70 millions de dollars aux gens qui n'en ont pas besoin au lieu de donner l'argent à ceux qui en ont besoin?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question — bien que, savez-vous quoi? Il est absolument faux de dire que nous n'aidons pas les personnes défavorisées ni celles dont le revenu se situe dans la première tranche d'imposition. Mon ami au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a augmenté de 1 \$, puis de 1 \$ de plus, le salaire minimum, lequel sera maintenant indexé en fonction de l'Indice des prix à la consommation, ce qui se traduira par une somme importante le 1^{er} avril prochain. Nous avons bel et bien procédé ainsi. Nous avons bel et bien donné un coup de main en ce qui concerne les frais de garderie. Oui, il s'agit d'un programme auquel nous collaborons avec le gouvernement fédéral et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Nous avons bel et bien donné un coup de main en ce qui concerne les frais de garderie.

Nous prévoyons un budget qui tient compte de la génération actuelle. Nous prévoyons un budget qui tient compte des personnes défavorisées. Nous prévoyons aussi un budget qui tient compte de la classe moyenne. Nos deux premières réductions de l'impôt sur le revenu visaient tout à fait les personnes âgées et les personnes à faible revenu. Toutefois, savez-vous quoi? La réduction en question aidera aussi la classe moyenne. Selon moi, nous devrions aider tous les gens du Nouveau-Brunswick, et c'est ce que nous tentons bel et bien de faire grâce à la réduction d'impôt, Monsieur le président.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, Bloomberg rapporte qu'Arthur Irving s'est enrichi de 1,18 milliard de dollars cette année. Il a fallu que je lise le chiffre trois ou quatre fois. Il s'agit d'une augmentation de la richesse de 1,18 milliard de dollars en un an. Le premier ministre accorde à M. Irving une réduction d'impôt alors que des gens vivent dans des tentes, ce dont le gouvernement devrait s'excuser, attendent jusqu'à 21 heures à l'urgence, ce dont le gouvernement devrait s'excuser, et vont à l'école le ventre vide sans avoir accès à un programme déjeuner, ce dont le gouvernement devrait s'excuser. Le premier ministre accorde à M. Irving une réduction de ses impôts alors que les infirmières sacrifient leur santé mentale et leur famille en essayant de tenir à bout de bras un système de santé qui s'effrite, et ce, sans recevoir une rémunération équitable, ce dont le gouvernement actuel devrait s'excuser.

De quelle façon le premier ministre conseille-t-il aux membres de son caucus d'expliquer aux gens de leur circonscription qu'ils donnent de l'argent à ceux qui n'en ont pas besoin et refusent d'en donner à ceux qui en ont besoin?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce que nous faisons dans tous les cas, c'est d'essayer de trouver des moyens novateurs d'inciter les gens à venir, à travailler et à vivre ici, au Nouveau-Brunswick. Ce que nous constatons, c'est qu'un nombre sans précédent de personnes le fait. Lorsque les gens jettent un coup d'oeil à la province, ils ne veulent pas voir l'endroit au pays où les impôts sont les plus élevés. Ils veulent constater les avantages de travailler et de vivre au Nouveau-Brunswick. Nous avons augmenté les

Questions orales

salaires. Lorsque le chef du Parti vert parle du personnel infirmier et ainsi de suite, nous avons augmenté les salaires à tous les égards et avons rendu le tout compatible avec l'ensemble de la région de l'Atlantique.

On peut voir que nous faisons concurrence pour les mêmes ressources à l'échelle du pays. Quels sont les aspects positifs qui incitent les gens à venir au Nouveau-Brunswick? Il s'agit d'un mode de vie meilleur, d'un coût de la vie sans pareil et d'autres éléments, sur lesquels nous continuerons à miser pour les personnes qui ont besoin d'argent pour survivre et continuer de vivre ici. Toutefois, Monsieur le président, les personnes qui paient les factures sont celles qui appartiennent à la classe moyenne, qui paient des taxes et impôts et qui dépensent de l'argent pour nous procurer des recettes au titre de la TVH et de l'impôt sur le revenu. Voilà où nous enregistrons des gains, car plus de personnes travaillent dans la province que jamais auparavant, Monsieur le président — plus que jamais auparavant. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, en plus des 70 millions de dollars retranchés des recettes provinciales, le premier ministre prévoit enlever encore 28 millions de dollars des recettes provenant de l'impôt foncier provincial que paient les promoteurs immobiliers. Cela correspond à près de 100 millions de dollars qui sont amputés du budget — soit de l'argent qui est grandement nécessaire pour fournir des services, comme empêcher le secteur des soins de s'effondrer. Les foyers de soins de notre province ont tout juste assez de personnel pour permettre aux pensionnaires de prendre un bain une fois par semaine. Une fois par semaine, Monsieur le président ; c'est incroyable. Une partie des 100 millions de dollars que le premier ministre veut enlever du budget pourrait servir à augmenter les salaires et à engager plus de personnel dans les foyers de soins de notre province. Or, non, il fait cadeau des 100 millions de dollars aux personnes à revenu élevé et aux promoteurs immobiliers. C'est comme si c'était sa dernière chance de récompenser son cercle d'amis avant de prendre sa retraite. Monsieur le président, le premier ministre peut-il confirmer qu'il prévoit prendre sa retraite après la présente session de l'Assemblée législative?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je suis fier de ce que nous accomplissons ici en tant que gouvernement. Lorsque nous parlons de ressources et de la possibilité d'utiliser l'argent en question... Monsieur le président, nous ne pouvons pas obtenir plus de ressources. Nous ne pouvons pas trouver plus de gens. Chaque province du pays en cherche. Voici donc en quoi doit consister notre objectif : Comment procéder autrement? Comment procéder de façon plus novatrice? Toutefois, Monsieur le président, il faut attirer des gens, du personnel infirmier, des professionnels de la santé, des personnes clés pour qu'ils viennent s'installer dans la province parce qu'elle offre des conditions équitables — pour travailler, vivre et payer des taxes et impôts ici —, peu importe la région ou la tranche de la population dans laquelle les gens se trouvent. Il faut avoir une vue d'ensemble.

Questions orales

Pour ce qui est de la solution énergétique, ce sont environ de 300 millions de dollars que nous consacrons à la réduction du coût de l'énergie. J'aurais pensé que le chef du Parti vert accorderait beaucoup d'importance à la mesure et penserait qu'il s'agit d'un excellent programme. Ce n'est pas nécessairement ce que j'entends, mais, peu importe, une énorme quantité d'argent est dépensée pour réduire la consommation d'énergie et rendre le tout plus abordable. Nous continuerons d'examiner la situation et tous les aspects nécessaires pour vivre, travailler et nous épanouir dans cette magnifique province.

ÉVALUATIONS

M. Guitard (Restigouche-Chaleur, L) : Je peux comprendre ou accepter la réponse que la ministre nous a fournie sur les différents prix et les différentes évaluations selon des villes distinctes. Qu'en est-il lorsqu'il s'agit de la même ville? La ministre peut-elle expliquer pourquoi l'organisme Community Food Basket of Saint John et le St. Joseph's Hospital ont vu le montant de leur évaluation augmenter alors que celui de bureaux comme le siège social de Irving Oil ou de J.D. Irving, Limited, celui de l'immeuble Golden Ball et celui de l'immeuble Red Rose n'ont pas augmenté? La ministre peut-elle nous expliquer? Nous parlons maintenant de la même ville.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas saisi la fin de la question du député, mais je vais y répondre.

En ce qui concerne l'évaluation des biens résidentiels, les transactions ont souvent lieu, ce qui nous permet d'obtenir des renseignements sur la valeur marchande réelle et exacte des biens dans une certaine zone en fonction des ventes effectuées. Dans le cas des biens commerciaux et des biens industriels lourds, les transactions ne sont pas fréquentes ; notre équipe doit donc surveiller la situation du marché pour la comprendre et examiner chaque bien afin d'évaluer tout changement qu'elle constate sur le marché. Toutefois, leur évaluation est très différente de l'évaluation des biens résidentiels. Leur évaluation ne change donc pas chaque année comme c'est le cas pour les biens résidentiels. Notre équipe surveille de près la situation du marché et examine chaque bien commercial et bien industriel lourd. Merci, Monsieur le président.

M. Guitard (Restigouche-Chaleur, L) : Je vais donner à la ministre une autre occasion de répondre. Si j'ai bonne mémoire, en 2020, nous avons été informés que des écoles du Nouveau-Brunswick étaient évaluées à près de 100 % des coûts de construction, tandis que le nouveau siège social d'Irving Oil était évalué à 30 millions de dollars en dessous du coût. Alors, vous avez dit qu'il y avait des prix différents parce qu'il n'y avait pas beaucoup

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'activités, mais ici nous parlons de la même situation, soit d'un nouvel immeuble. Certains des biens, principalement les bâtiments publics, sont évalués à leur valeur totale ou au coût total de la construction, alors que le siège social d'Irving a été évalué à 30 millions de dollars de moins. Pouvez-vous expliquer cela, Madame la ministre?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit, nous évaluons 47 000 biens au Nouveau-Brunswick. Le nombre de biens a en fait augmenté de 6 000 cette année. La majorité de ces biens sont des biens résidentiels. Il y a de biens commerciaux et de biens industriels lourds. Je ne peux pas parler ici d'un bien précis, mais je serais ravie de vous parler davantage de la question plus tard.

Je dirai que la Direction des services de l'évaluation foncière de Services Nouveau-Brunswick est une direction indépendante. Il ne peut y avoir d'ingérence politique. Elle est complètement indépendante. La façon dont le personnel évalue les biens est la même que celle qui est utilisée ailleurs en Amérique du Nord. Le personnel fait son travail comme il se doit. Les membres du personnel évaluent les biens de façon individuelle, et je suis très satisfaite de l'équipe qui effectue les évaluations des biens. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.